



Récupérer des affaires chez sa mère

Par **lydie30**, le **05/02/2012** à **21:07**

Bonjour,

Voilà mon conjoint s'est fait mettre dehors, il a 23 ans et n'as aucune ressources. Il est prévu que l'on prenne un appartement un juin. Hors sa mère l'a mi dehors, il souhaiterait récupérer ses affaires mais sa mère ne veut pas. Il ne veut pas porter plainte mais qu'est-il en droit de faire pour récupérer ses affaires ?

Est-ce que la police ou la gendarmerie peut venir afin d'obliger sa mère à ce que mon conjoint récupère ses affaires ?

Merci